



Services sociaux et autres services spécifiques – concessions

Directive 2014/23/UE

Avis de préinformation

Avis d'attribution de concession

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Nom officiel:		Numéro national d'identification: ²	
Adresse postale:			
Ville:	Code NUTS:	Code postal:	Pays:
Point(s) de contact:			Téléphone:
Courriel:			Fax:
Adresse(s) internet Adresse principale: (URL) Adresse du profil d'acheteur: (URL)			

I.3) Communication ⁹

<input type="radio"/> Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: ¹⁵ (URL)
<input type="radio"/> L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante: ¹⁵ (URL)
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues
<input type="radio"/> le ou les point(s) de contact susmentionné(s)
<input type="radio"/> autre adresse: (indiquer l'autre adresse)
Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées
<input type="checkbox"/> par voie électronique via: (URL)
<input type="radio"/> au(x) point(s) de contact susmentionné(s)
<input type="radio"/> à l'adresse suivante: (indiquer l'autre adresse)
<input type="checkbox"/> La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse: (URL)

I.4) Type de pouvoir adjudicateur (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

<input type="radio"/> Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales	<input type="radio"/> Agence/office régional(e) ou local(e)
<input type="radio"/> Agence/office national(e) ou fédéral(e)	<input type="radio"/> Organisme de droit public
<input type="radio"/> Autorité régionale ou locale	<input type="radio"/> Institution/agence européenne ou organisation internationale
	<input type="radio"/> Autre type:

I.5) Activité principale (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

<input type="radio"/> Services généraux des administrations publiques	<input type="radio"/> Logement et équipements collectifs
<input type="radio"/> Défense	<input type="radio"/> Protection sociale
<input type="radio"/> Ordre et sécurité publics	<input type="radio"/> Loisirs, culture et religion
<input type="radio"/> Environnement	<input type="radio"/> Éducation
<input type="radio"/> Affaires économiques et financières	<input type="radio"/> Autre activité:
<input type="radio"/> Santé	

I.6) Activité principale (dans le cas d'un avis publié par une entité adjudicatrice)

<input type="radio"/> Production, transport et distribution de gaz et de chaleur	<input type="radio"/> Services de chemin de fer
<input type="radio"/> Électricité	<input type="radio"/> Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus
<input type="radio"/> Extraction de gaz et de pétrole	<input type="radio"/> Activités portuaires
<input type="radio"/> Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides	<input type="radio"/> Activités aéroportuaires
<input type="radio"/> Eau	<input type="radio"/> Autre activité:
<input type="radio"/> Services postaux	

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique ⁹

III.1) Conditions de participation

III.1.4) Règles et critères objectifs de participation

Liste et brève description des règles et critères:

III.1.5) Informations sur les concessions réservées ²

- La concession est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées
- L'exécution de la concession est réservée dans le cadre de programmes d'emplois protégés

III.2) Conditions liées à la concession ²

III.2.1) Information relative à la profession

- La prestation est réservée à une profession déterminée
Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables:

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession:

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

- Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel affectés à l'exécution de la concession

Section IV: Procédure

IV.1) Description ¹⁰

IV.1.1) Forme de la procédure

- Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession
- Procédure d'attribution sans publication préalable d'un avis de concession (dans les cas énumérés ci-dessous) (compléter l'annexe D4)

IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution:

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure ¹⁰

Numéro de l'avis au JO série S: [] [] [] [] / S [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
(Un des suivants: Avis de préinformation; Avis en cas de transparence ex ante volontaire)

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres ⁹

Date: (jj/mm/aaaa) Heure locale: (hh:mm)

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation: [] [] ^{1,9}

Section V: Attribution de concession ^{1,10}

Lot n°: ² [] Intitulé:

Une concession/un lot est attribué(e) oui non

V.1) Informations relatives à une non-attribution

La concession/le lot n'a pas été attribué(e) <input type="radio"/> Aucune offre ou demande de participation n'a été reçue ou elles ont toutes été rejetées <input type="radio"/> Autres raisons (interruption de la procédure) Référence de l'avis: [][][][]-[][][][][] ⁷ (année et numéro de document)
--

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession: (jj/mm/aaaa) ⁸			
V.2.2) Informations sur les offres Nombre d'offres reçues: [] Nombre d'offres reçues de la part de PME: ⁸ [] (PME – telle que définie dans la recommandation 2003/361/CE de la Commission) Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE: ⁸ [] Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE: ⁸ [] Nombre d'offres reçues par voie électronique: ⁸ [] <input type="checkbox"/> La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques ⁸			
V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire ¹			
Nom officiel:		Numéro national d'identification: ²	
Adresse postale:			
Ville:	Code NUTS:	Code postal:	Pays:
Courriel:		Téléphone:	
Adresse internet: (URL)		Fax:	
<input type="checkbox"/> Le concessionnaire est une PME ⁸			
V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement (hors TVA)			
Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession: ² []			
Valeur totale de la concession/du lot: []			
Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers: ² []			
Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: ²			
Monnaie: [][][]			
Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession conformément à l'article 8, paragraphe 3, de la directive:			

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.2) Informations sur les échanges électroniques ^{8,9}

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> La commande en ligne sera utilisée |
| <input type="checkbox"/> La facturation en ligne sera acceptée |
| <input type="checkbox"/> Le paiement en ligne sera utilisé |

VI.3) Informations complémentaires: ²

--

VI.4) Procédures de recours ⁸

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours		
Nom officiel:		
Adresse postale:		
Ville:	Code postal:	Pays:
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: (URL)		Fax:
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation ²		
Nom officiel:		
Adresse postale:		
Ville:	Code postal:	Pays:
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: (URL)		Fax:
VI.4.3) Introduction de recours		
Précisions concernant les délais d'introduction de recours:		
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours ²		
Nom officiel:		
Adresse postale:		
Ville:	Code postal:	Pays:
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: (URL)		Fax:

VI.5) Date d'envoi du présent avis: (jj/mm/aaaa)

Il est de la responsabilité du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice de garantir le respect du droit de l'Union européenne et de la législation applicable.

¹ répéter autant de fois que nécessaire

² le cas échéant

⁷ informations obligatoires non destinées à être publiées

⁸ informations facultatives

⁹ n'indiquer ces informations que s'il s'agit d'un avis de préinformation

¹⁰ n'indiquer ces informations que s'il s'agit d'un avis d'attribution

¹⁵ indiquer ces informations ici ou, le cas échéant, dans l'invitation à présenter une offre

¹⁷ informations obligatoires en cas d'avis d'attribution

Annexe D4 – Concession

Justification de l'attribution de la concession sans publication préalable d'un avis de concession au Journal officiel de l'Union européenne

Directive 2014/23/UE

(sélectionner l'option pertinente et fournir une explication)

- 1. Justification de l'attribution d'une concession sans publication préalable d'un avis de concession conformément à l'article 31, paragraphes 4 et 5, de la directive 2014/23/UE**
- Aucune candidature/offre ou aucune candidature/offre appropriée en réponse à une procédure précédente d'attribution de concession
 - Les services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé pour la raison suivante:
 - concession visant la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique
 - absence de concurrence pour des raisons techniques
 - existence d'un droit exclusif
 - protection de droits de propriété intellectuelle et de droits d'exclusivité autres que ceux définis à l'article 5, point 10), de la directive
- 2. Autre justification de l'attribution de la concession sans publication préalable d'un avis de concession au Journal officiel de l'Union européenne**
- Le contrat ne relève pas du champ d'application de la directive

3. Explication

Veuillez expliquer de façon claire et exhaustive pourquoi l'attribution du contrat sans publication préalable au Journal officiel de l'Union européenne est légale, en indiquant les faits pertinents et, le cas échéant, les conclusions de droit conformément à la directive: (500 mots au maximum)